



VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

Le 8 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de
Gaelle MOREAU, suivant convocation transmise le
vendredi 2 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, COQUILLAT Catherine, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, SEMIOND Gérard, TURPIN-HUTTER Anne, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à MOREAU Gaelle, CHERFILS Jacqueline à BARONNAT Bernard, CLERET DE LANGAVANT Maixent à COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline à BALCET Fanny, KIRKYACHARIAN Luc à MOUTIER Gerard

Absents : BROUMAULT Olivier

Secrétaire de séance : VIESSANT Celine

2026-087 - CONVENTION AVEC LE SERVICE INTÉRIM COLLECTIVITÉS (SIC) DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

Madame le maire rappelle que les Centre de Gestion de la fonction publique territoriale ont pour mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement.

Ainsi, pour pallier à d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, il est possible de faire appel au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire. La collectivité rémunérera le Service Intérim Collectivités selon les modalités prévues par les conventions préalablement signées.

Il est proposé de renouveler la convention avec le Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes qui est échue depuis le mois de juin 2026.

Vu l'article L.452 du code général de la fonction publique ;

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1081 du 08 Octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération du 15 Décembre 2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes créant le Service Intérim Collectivités et fixant les modalités d'utilisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'autoriser le Maire à faire appel en cas de besoin au Service Intérim Collectivités et à signer toutes conventions nécessaires avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise à disposition de personnel.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 8 octobre 2026

La présidence de séance,
Gaelle MOREAU **Le Maire**



Le secrétariat de séance,
Celine VIESSANT